

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

MERCREDI 16 MAI 1917

Une vingtaine de nos compatriotes viennent encore d'être jugés dans la salle des séances du Sénat. Ils étaient accusés d'avoir pris part à l'organisation d'un service ayant pour objet de faciliter le passage de la frontière aux Belges qui veulent aller se battre au front.

Le 21 janvier dernier, vingt jeunes gens étaient arrêtés par la police allemande dans le vicinal de Bruxelles à Liège. Ils étaient conduits par un invalide de la guerre, M. Arnold Moureau, dactylographe, habitant rue Gérard, à Etterbeek. Ils furent incarcérés à Hasselt. Le lendemain, la police allemande procédait à l'arrestation de M. Fernand Blum, employé au service de la rémunération des miliciens à l'administration communale de Bruxelles, et de son messenger, M. Hamtiaux, ancien agent de police, déjà puni pour avoir refusé de saluer un officier allemand. (**Note**)

On arrêta également : M. Fritz Landé, employé au ministère, et sa soeur, Mademoiselle Madeleine Landé, élève à l'école normale de la rue de Berkendael ; M. De Backer, fonctionnaire des postes, ancien « *congolais* » ; M. Claret, contrôleur

aux Tramways Bruxellois ; Madame Verheyden, verdurière rue de la Limite ; M. et Madame Thumelaire, cabaretiers rue Gérard, dont M. Moureau était le pensionnaire ; M. Thumelaire avait recueilli ce dernier et le traitait comme un fils ; c'est chez Thumelaire que se réunissaient les jeunes gens désireux de passer en Hollande.

Le 25 janvier, nouvelle rafle. La police teutonne arrête à Liège, au domicile de M. Fernand Sacré, architecte : M. Robert Petitjean, avocat à Saint-Josse-ten-Noode, sa femme et sa belle-mère, Madame Gyssen, ainsi que M. et Madame Sacré. On les écroue à Hasselt avec les autres prisonniers. (Madame Sacré a été remise en liberté le 7 mars). Le 14 février, M. Hector Mahieu, commis à l'administration communale de Bruxelles, fils de notre confrère du **Soir**, était coffré à son tour et expédié à Hasselt.

Le 28 avril, tous les prévenus sont ramenés à Bruxelles, pour y être jugés le 11 mai.

Deux jours avant, le 9 mai, quatorze jeunes gens avaient été condamnés, sans tribunal, à trois mois, et trois autres, à deux mois de prison, pour tentative de passage de la frontière ; les peines accomplies, les « *coupables* » seront transférés en Allemagne. Parmi ces quatorze, il y a des ouvriers, des employés, un facteur des postes, ainsi que le jeune Charles Graux, âgé de 17 ans, petit-fils de l'ancien ministre et fils de l'avocat Pierre Graux.

MM. Blum, Mahieu et Hamtiaux étaient

accusés d'avoir procuré de fausses cartes d'identité à un certain nombre de ces jeunes gens, pour leur permettre de sortir de l'arrondissement de Bruxelles. M. Blum fournissait les cartes et M. Mahieu les revêtait du cachet de la Ville.

Le jugement rendu aujourd'hui condamne «*pour trahison de guerre* » : M. Moureau, à 10 ans de travaux forcés ; M. Blum, à 6 ans ; M. Mahieu, à 5 ans ; Mademoiselle Landé à 5 ans et son frère, Fritz, à 4 ans. Les quatre condamnés seront incarcérés dans la prison de Rheinbach (**Note**) ; Mademoiselle Landé dans la prison de Siegbourg.

Mademoiselle Landé a montré, depuis le commencement de l'instruction jusqu'à la fin du procès, un courage plein de bonne humeur et les plus nobles sentiments ; elle a cherché à assumer une part de la responsabilité de son frère, qu'elle aidait dans ses actes de « *trahison de guerre* ». Toutes ses maîtresses et condisciples de l'école normale de la rue de Berkendael, qui sont fières d'elle, n'ont cessé de lui témoigner depuis son arrestation le vif intérêt qu'elles prenaient à son sort et combien elles sympathisaient avec elle.

Les autres condamnés ont eu : M. Petitjean, un an de prison ; Madame Petitjean, 6 mois ; M. Hamtiaux, 4 mois ; M. Thumelaire, 6 mois ; Madame Thumelaire, 4 mois ; M. Clairet, 4 mois ; et Madame Verheyden, 3 mois.

Notes de Bernard GOORDEN.

« La majorité des policiers (...) se voient infligés une amende pour non-exécution du **salut vis-à-vis d'officiers de l'armée allemande**. L'occupant a en effet introduit le salut obligatoire de ses officiers par les agents de police bruxellois. Sans constituer un acte de résistance, le refus d'exécuter cet ordre représente néanmoins une forme symbolique d'opposition. Elle n'implique pas de revendications politiques élaborées, mais vu les risques encourus, refuser le salut a une signification 'patriotique' dans ce contexte d'occupation. » (pp. 32-33)

In Benoît MAJERUS ; **Occupations et logiques policières. La police bruxelloise en 1914-1918 et 1940-1945** ; Bruxelles, Académie royale de Belgique ; 2007, 388 p. (« Mémoire de la Classe des lettres. 3e série. Collection in-8° » ; bibliographie aux pp. 375-380. Notes bibliographiques. Index. ISBN 978-2-8031-0241-9)

Rheinbach : Camp situé au Sud de Cologne (Köln) proche des frontières Belge et Hollandaise
<http://prisonniers-de-guerre-1914-1918.chez-alice.fr/campsr.htm>

Siegburg (Prusse Rhénane) : forteresse située au Sud de Cologne (Köln) sur la Sieg.
<http://prisonniers-de-guerre-1914-1918.chez-alice.fr/campss.htm>